



Conduite à tenir

EN CAS D'**ACCIDENT**
EXPOSANT AU SANG (AES)
OU À DES PRODUITS
BIOLOGIQUES HUMAINS

Site de Montpellier

IMMÉDIATEMENT

Piqûre, coupure, projection sur peau lésée

- **Ne pas faire saigner.**
- **Laver immédiatement** à l'eau et au savon neutre pendant 5 minutes.
- **Rincer.**
- **Désinfecter** pendant 5 minutes au moins avec :
 - du Dakin stabilisé,
 - ou à défaut de l'alcool à 70°.

Projection oculaire ou muqueuse

- **Rincer** abondamment à l'eau courante à faible pression **pendant 10 minutes**, en écartant bien les paupières, tête inclinée et l'œil atteint positionné vers le bas (se faire aider par un collègue).

DANS L'HEURE QUI SUIT

- **Consulter d'urgence le MÉDECIN RÉFÉRENT** afin d'évaluer le risque de contamination hépatites, HIV ou autre. Signaler que l'on vient pour une exposition au sang.

Pendant les jours ouvrables jusqu'à 17h :

Hôpital Gui de Chauliac
Services des maladies infectieuses
04 67 33 77 05

En dehors des jours ouvrables :

Hôpital Lapeyronie
04 67 33 95 02 / 95 04

- Le médecin référent décidera de l'opportunité d'un traitement préventif et de sa réévaluation.

DANS LES 24 HEURES

- **Faire établir un certificat médical initial** d'accident du travail (cerfa 11138*03) par le médecin consulté en urgence.
- **S'assurer** d'un témoin.
- **Déclarer l'accident dans les 24 h** : les démarches à entreprendre vous seront indiquées par le secrétariat de l'unité ou de la délégation régionale.
- Faire **noter l'accident** sur le registre santé et sécurité au travail.
- **Notifier rapidement l'accident au médecin de prévention pour enquête, suivi clinique et biologique :**

EN CAS D'URGENCE MÉDICALE GRAVE

- Appeler le 15